

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 102 / 17 octobre 2011



GRAIN DE SABLE (suite) ET MICRO-ISF

Le n° 100 d'Antidote hebdo relatait le rôle incontournable de l'agent C de la BCR dont le départ à la retraite (pour tant connu 6 mois à l'avance) n'a pas été anticipé par la Direction.

On réfléchit, on réunit, on informe...et on sollicite les agents C des inspections de fiscalité immobilière (FI) pour assurer cette mission essentielle pour les services de contrôle (centralisation, suivi et collecte d'informations bancaires, équivalant à 0,8 agent). Mission annoncée comme temporaire, mais jusqu'à quand, sachant que les moyens de renfort sont réduits, que le projet de mouvement complémentaire C du 01/01/2012 pour la filière fiscale se traduit par une perte nette de 2 agents et qu'au 01/09/2012 interviendront de nouvelles suppressions d'emplois, sauf changement de cap politique.

La direction estime que le relèvement du seuil d'imposition à l'ISF entraîne, dès 2011, la disparition de 6652 des 11526 déclarants ISF de Loire-Atlantique. 57,71% d'évaporation...de riches qui ne le sont plus, seulement 4874 redevables après réforme : il faut remonter à 2003 pour avoir un chiffre aussi bas.

On peut penser que les autorités, même si elles ne s'expriment pas sur le sujet, ont leur idée sur les conséquences en matière d'emplois des FI.

Mais rêvons un peu...Peut-être auront-elles évalué à leur juste poids les nouvelles charges de travail, d'investigation liées au nouveau régime déclaratif de la plupart des redevables de l'ISF (actif net sans plus aucun détail, au lieu précédemment de l'actif détaillé par bien et du détail du passif).

Ou alors, le contrôle de ce « micro ISF » aura tout de celui des régimes « micro » en matière de bénéfice industriel et commercial, ou non commercial (professions libérales notamment) : un contrôle proche du néant.

Alors, où en sommes-nous ? Quelles perspectives pour les collègues C des FI auxquels la Direction a pensé pour compenser la pénurie d'emplois, et son absence d'anticipation à assurer la continuité d'une des missions de la filière fiscale ?

Pour examiner ce dossier, la CGT a accompagné les agents concernés (bien au delà des seuls agents C des FI) pour une rencontre avec la Direction. A suivre...



VIF SUCCÈS

des cahiers de doléances lancés en intersyndicale sur proposition de la CGT concernant la question de l'entretien des locaux de l'Hôtel des finances et du Centre foncier de Saint-Nazaire.

Reste à en faire la synthèse et à porter les revendications des collègues auprès de la DRFIP 44. A suivre...

PASSAGE EN CAISSE

Deux nouveautés d'inégale importance en matière de volume de travail doivent donner à nos collègues caissiers et caissières un petit supplément de travail.

L'instauration tout d'abord d'un droit de timbre de 35 € pour toute action en justice, décidée dans le cadre de la loi de finances sous prétexte de financer la réforme de la garde à vue.

Cette mesure entrée en vigueur le 1er octobre est une entrave au libre accès à la justice, particulièrement celle du travail (prud'hommes, tribunal des affaires de sécurité sociale)

La CGT considère qu'elle est contraire à la Convention européenne des droits de l'homme, et elle a lancé une pétition pour en exiger l'abrogation (en ligne sur le site de la confédération).

La mise en place, ensuite, d'une taxe sur les caravanes (et mobil-homes) utilisées comme résidence principale, votée en décembre 2010 et entrée également en vigueur ce 1er octobre.

Après avoir cherché à mettre les Roms dehors, maintenant qu'ils reviennent (c'est qu'ils sont européens les bougres...), le gouvernement les taxe. Le plus fort, c'est qu'il s'agit d'une taxe payée spontanément à la trésorerie du coin...

On a peut-être l'esprit mal tourné, peut-être même suspicieux à l'égard des innovations gouvernementales, mais oser imaginer que des nomades s'arrêtent spontanément au guichet d'une trésorerie pour verser 150 € juste parce que Sarko l'a décidé relève du délire...et révèle surtout une vieille suspicion...de vieux réflexes...ça sent mauvais...un peu plus.

Autre population salement touchée : celle des travailleurs pauvres, qui n'ont pas ou plus de logement, trop cher pour eux...Du pur Sarko, on vous dit !

HAUT DÉBIT OU TRÉSORERIE ?

Selon Ouest-France, qui minimise toujours un peu, nous étions 5000 à Nantes, 3000 à Saint-Nazaire et quelques centaines à Ancenis et Chateaubriant rassemblés le 11 octobre (aux 4/5èmes derrière les banderoles de la CGT).

20% des agents étaient en grève nationalement à la DGFiP (appel CGT/Union SNUI/SUD Trésor).

Dans un contexte difficile, cela montre que les collègues ne se laissent pas anesthésier par le discours mensonger sur la dette et les sacrifices qu'elle justifierait.

Si les interrogations sur l'impact de l'action collective ont manifestement fait obstacle à une participation de plus grande ampleur, cela ne signifie en rien que les agents donnent un blanc seing aux politiques régressives dont ils subissent quotidiennement les effets dans leur vie professionnelle et personnelle.

La CGT le dit et le répète : on ne peut s'en remettre à l'attente passive de jours meilleurs. La nature, le niveau de la crise du système capitaliste, l'attaque frontale contre le monde du travail l'interdisent.

N'attendons pas, résignés, notre tour, après celui des Grecs, des Italiens, des Espagnols, des Portugais...

L'intervention des salariés est indispensable pour que d'autres choix de société prévalent enfin.

Quant à Sarkozy, le 11 octobre il était dans la Creuse où il a déclaré dans son français approximatif habituel : « Qu'est ce qu'il vaut mieux chez vous, le haut débit qui marche ou une trésorerie dans laquelle vient trois personnes dans la semaine ? ». Extrait vidéo - et commentaire - sur le site de nos camarades marseillais.

MALADES À L'AMENDE

La modification du mode de calcul des indemnités journalières, si le projet de loi de financement de la sécurité sociale est adopté, va entraîner une nouvelle perte sèche pour les salariés du privé.

Actuellement, les IJ représentent 50% du salaire brut. Le projet prévoit un calcul sur 60%...mais du salaire net.

Exemple avec 1500 € de salaire brut, soit 1155 € de salaire net : les indemnités passeraient de 750 à 693 € par mois.

Dans le même temps, parmi les récentes mesures d'austérité, le gouvernement double la taxe sur les mutuelles, qui vont répercuter la hausse sur les cotisations.

La CGT appelle à signer la pétition de la Mutualité Française (sur le site de la MGEFI) contre ce qui constitue un impôt de plus sur la santé.